

26/04/10

Photosollinvest : visas obtenus

Photosollinvest , qui regroupe l'ensemble des fonds permettant d'investir dans les projets de centrales photovoltaïques de l'opérateur **Photosol** , annonce l'obtention par l'Autorité des Marchés Financiers des visas no10-098, no10-099 et no10-100 autorisant l'augmentation de capital, au profit des personnes assujetties à l'ISF, des 3 PME **PhotosolVillefranche** sur Cher, **PhotosolBordezac** et **PhotosolSarrazac** .

Ces PME sont dédiées à l'exploitation de centrales au sol produisant de l'électricité solaire intégralement réinjectée dans le réseau EDF. Chaque société porte le nom du site d'implantation de la centrale :

- une installation de 7MWc dans le Gard sur 15 ha d'un centre de stockage de déchets ultimes,
- une installation de 12MWc dans le Lot sur 23ha de terrains en friche,
- une installation de 7MWc dans le Loir et Cher sur 13 ha d'un centre d'enfouissement technique de déchets de catégorie 2,

La période de souscription au capital de ces PME prendra fin le 3 juin 2010. L'augmentation de capital est limitée à 2,5 ME par société.

Sous réserve de conserver leurs parts durant 5 ans dans la PME, les souscripteurs pourront bénéficier, comme le prévoit la loi TEPA, d'une réduction de leur Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF / payable au 15 juin 2010) égale à 75% du montant investi dans la société dans la limite de 50.000 euros. Le ticket d'entrée est fixé à 1.050 euros, sans limitation du nombre d'actionnaires.

P.J.